



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trente-troisième session

Lodz (Pologne), 10-13 mai 2022

Priorités dans la région Europe et Asie centrale au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

Résumé

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) définit le contexte dans lequel l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses Membres œuvreront ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des cibles spécifiques aux pays.

L'alimentation et l'agriculture étant les clés de la réalisation du Programme 2030, la FAO est idéalement placée pour faire office d'intermédiaire capable d'aider tous les pays à atteindre tous les objectifs du Programme, en particulier l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro) et l'ODD 10 (Inégalités réduites). À cet effet, la FAO concentre ses efforts sur la transformation des systèmes agroalimentaires, qui reflète les interactions dynamiques entre les secteurs, les parties prenantes et les pays en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources naturelles, l'agriculture, l'alimentation, la nutrition et la résilience.

Le présent document expose le programme et les activités planifiées pour la période biennale 2022-2023 concernant l'approche régionale à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031, du Plan à moyen terme 2022-2025 et du Programme de travail et budget 2022-2023 de la FAO.

Il décrit les activités prioritaires de la FAO dans la région pour la période 2022-23 et au-delà, lesquelles ont été définies à partir d'un examen interne, des consultations informelles organisées dans la région en 2021, des tendances qui se dessinent et des initiatives prioritaires de l'Organisation. L'action de la FAO en Europe et en Asie centrale s'appuiera sur les trois initiatives régionales (IR) révisées, qui tiennent compte des principales priorités de la région et des défis pour 2022-2023 et au-delà:

- Autonomiser les petits agriculteurs, les exploitations familiales et les jeunes par une transformation rurale inclusive, le développement du numérique et l'innovation (IR 1).
- Transformer les systèmes alimentaires et faciliter l'accès et l'intégration aux marchés (IR 2).
- Gérer durablement les ressources naturelles et protéger la biodiversité face à l'évolution du climat (IR 3).

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Les principaux aspects évoqués sont la prépondérance structurelle des petits agriculteurs dans la plupart des pays, la transformation des systèmes agroalimentaires, la progression du numérique, la hausse constatée de l'obésité et de la malnutrition, l'importance de viser une alimentation saine et accessible financièrement et l'importance de définir des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le présent document expose également les initiatives prioritaires de la FAO, telles que l'Initiative Main dans la main, et les stratégies émergentes de l'Organisation intéressant la science et l'innovation ainsi que le changement climatique.

Pour faire avancer la concrétisation des ODD et la transformation des systèmes agroalimentaires, la FAO compte promouvoir des méthodes novatrices axées sur l'application de la science et des technologies modernes, les solutions numériques et l'innovation au niveau des modes de pensée et des modèles de coopération.

Le présent document souligne également de quelles façons la région prévoit de renforcer l'efficacité et l'efficacé au moyen de nouvelles modalités de travail, notamment en renforçant la gestion axée sur les résultats, en concluant des partenariats et en prenant part à d'autres initiatives, telles que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à :

- reconnaître le rôle essentiel du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO pour ce qui est d'orienter les travaux de l'Organisation et de contribuer à la réalisation des ODD dans la région;
- prendre note du fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui soutient le Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté;
- prendre note du fait que la FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), en exploitant pleinement les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments – et en intégrant les thèmes transversaux que sont l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion dans l'ensemble des activités de l'Organisation;
- prendre acte de l'importance des initiatives prioritaires de la FAO, telles que l'Initiative Main dans la main, et des stratégies émergentes de l'Organisation intéressant la science et l'innovation et le changement climatique, ainsi que des approches et des spécificités régionales;
- relever l'importance d'adopter des approches novatrices et de faire appel à la science et aux technologies modernes, en particulier aux solutions numériques, pour faire face aux situations nouvelles et relever les défis qui se dessinent;
- prendre note de l'effet déstabilisateur de la guerre en Ukraine dans le monde entier et réaffirmer le rôle primordial de la FAO dans la préservation de la sécurité alimentaire dans la région;
- prendre note que la FAO, en coordination et en collaboration avec d'autres entités et organes compétents des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, examinera, dans les limites de son mandat, les conséquences du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture dans la région, comme l'a demandé le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-neuvième session, le 8 avril 2022;
- encourager la FAO à ajuster et à adapter la mise en œuvre du programme de travail afin de traiter les questions émergentes et de tenir compte de l'évolution du contexte dans la région, en accordant la priorité au rétablissement et à la reconstruction en mieux des pays touchés par le conflit et en fournissant des ressources à cette fin;

- approuver les trois initiatives régionales révisées, qui sont inscrites dans le droit fil des domaines prioritaires du Programme, et les domaines prioritaires régionaux, qui orienteront l'action de la FAO en 2022-2023 et au-delà.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

ERC-ECA-Secretariat@fao.org

Introduction

1. La Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session, a adopté le Cadre stratégique 2022-2031 (FAO, 2021a) destiné à orienter l'ensemble des activités de l'Organisation, comme le prévoient les Textes fondamentaux, et a approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023 (FAO, 2021b). Le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO est le soutien au Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans laisser personne de côté.
2. La FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui mettent en avant l'avantage comparatif et les compétences dont dispose l'Organisation, sur les plans thématique et technique, pour exécuter son Programme. Les quatre améliorations et les 20 DPP sont ancrés dans les ODD. L'Organisation suivra une approche systémique, en prenant en compte simultanément les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, et en procédant aux arbitrages nécessaires. L'action dans les pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030, et les DPP balisent la voie vers la concrétisation des ODD dans le cadre des priorités nationales.
3. Les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – visent à concentrer les efforts dans toutes les interventions menées dans le cadre des programmes de la FAO, afin d'avancer plus vite et de donner leur ampleur maximale aux perspectives de contribution à la réalisation des ODD, tout en limitant les arbitrages à opérer. Les thèmes transversaux – à savoir l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion – sont intégrés dans toutes les activités menées par la FAO pour donner corps au principe consistant à ne laisser personne de côté.
4. Deux nouvelles stratégies institutionnelles, l'une sur la science et l'innovation et l'autre sur le changement climatique, sont en cours d'élaboration. Elles sont destinées à appuyer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 et à donner des indications permettant de favoriser: i) la cohérence et l'harmonisation avec les initiatives menées par les Membres, afin d'obtenir des résultats au niveau des pays en faisant un meilleur usage de la science et de l'innovation; et ii) un appui renforcé aux pays, pour les aider à réaliser leurs ambitions revues à la hausse en matière d'action climatique et à concrétiser leurs contributions déterminées au niveau national.
5. La Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision), qui a été actualisée, fournit à l'Organisation un cadre interne d'orientation des travaux techniques et normatifs visant à concrétiser les objectifs en la matière et répertorie au rang des priorités l'adoption d'approches porteuses de transformation en matière de genre pour veiller à l'égalité des chances pour tous.
6. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de maximiser les retombées au niveau des pays en faisant appel à d'autres grandes initiatives à l'échelle de l'Organisation. L'Initiative Main dans la main est une approche basée sur des éléments probants, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci, qui vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour favoriser la concrétisation des ODD. Le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 vise à atténuer les conséquences directes de la pandémie tout en améliorant la résilience à plus long terme des moyens d'existence, en amorçant un redressement vert, en favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires et en préconisant des actions à court, moyen et long termes pour empêcher que la crise sanitaire ne devienne une crise alimentaire. La FAO, en coordination et en collaboration avec d'autres entités et organes compétents des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, examinera, dans les limites de son mandat, les conséquences de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture du pays et de la région.

I. Contexte

7. Alors que les pays focalisent leurs efforts sur la réalisation des **ODD** au niveau national, il est de plus en plus clair que l'ambition du Programme 2030 exige des programmes intégrés, des politiques cohérentes, des synergies interdisciplinaires et une coordination entre les parties prenantes afin que les actions et les investissements en faveur du développement durable à l'échelle mondiale produisent un maximum de résultats concrets.

8. La transformation des systèmes agricoles et agroalimentaires est indispensable à la concrétisation de nombreux ODD. Dans le cadre des suites qui seront données au **Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires**, les pays bénéficieront d'un soutien qui leur permettra de recueillir et d'analyser des éléments concrets et des données (notamment des descriptifs résultant de l'évaluation de leurs systèmes alimentaires), de surmonter les principaux obstacles liés aux politiques et d'utiliser des outils et des orientations dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux de transformation des systèmes agroalimentaires.

9. Le **repositionnement du système des Nations Unies pour le développement** aux niveaux national et régional, qui s'accompagne d'une revitalisation du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies et de la proposition de valeur de la FAO dans le contexte du système de développement à l'échelle régionale, a contribué à consolider les connaissances et les moyens techniques dans la région.

10. La pandémie de **covid-19** a provoqué une crise sanitaire et économique mondiale. Ses conséquences socioéconomiques sur les systèmes agroalimentaires et la menace qu'elle fait peser sur la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes les plus vulnérables sont particulièrement préoccupantes dans la région.

11. La **hausse des prix de l'énergie** et la hausse consécutive des prix des intrants et des denrées alimentaires compliquent le contexte dans lequel s'inscrit la sécurité alimentaire. La FAO prend note avec inquiétude de l'évolution des prix alimentaires et assure un suivi des changements apportés aux politiques commerciales qui peuvent influencer sur les flux de produits alimentaires dans la région.

12. La FAO prend note avec préoccupation des effets socioéconomiques déstabilisateurs de la **guerre en Ukraine** dans toute la région, notamment de la crise humanitaire en cours qui frappe l'Ukraine et les pays voisins accueillant un grand nombre de réfugiés. Une attention particulière sera accordée aux pays les plus touchés de la région, qui sont visés par un programme.

13. Dans les années à venir, d'autres facteurs et tendances externes continueront d'influencer la transition vers une agriculture, une alimentation et des systèmes agroalimentaires durables dans la région. Les défis à relever et les possibilités à saisir dans la région sont décrits en partant des *quatre améliorations*.

Amélioration en matière de production: défis à relever et possibilités à saisir

- dans la région Europe et Asie centrale, les petites exploitations et les **exploitations familiales de petite taille** sont le modèle dominant. La plupart du temps, elles ne sont pas viables économiquement et ont un accès limité aux facteurs de production, aux ressources naturelles et aux moyens financiers. Technologies obsolètes, intrants de mauvaise qualité, faible niveau de compétences de la main-d'œuvre et inégalités entre les membres des petites exploitations figurent au rang des principales contraintes pesant sur les possibilités de captation de valeur (cibles 3 et 4 de l'ODD 2);
- de plus, les petits agriculteurs et les agriculteurs familiaux se heurtent à des problèmes d'**accès tant aux marchés intérieurs qu'aux marchés internationaux**, qui découlent d'infrastructures médiocres, de liens insuffisants entre les marchés et de normes inadéquates en matière de sécurité sanitaire des aliments et de qualité, ainsi que du déficit d'intrants agricoles causé par la guerre en Ukraine et ses répercussions (cibles 3 et 4 de l'ODD 2);
- le mauvais fonctionnement des marchés intérieurs et régionaux et le **manque d'efficacité des chaînes d'approvisionnement**, dans le cadre desquels les investissements, l'accès au crédit et

les capacités techniques sont limitées et les installations de transformation de produits alimentaires se révèlent inadaptées, font obstacle à l'intégration des marchés pour les petits agriculteurs (cible 3 de l'ODD 2; cible 3 de l'ODD 9);

- **les agents pathogènes dangereux**, notamment les agents provoquant des zoonoses, les organismes résistant aux antimicrobiens, les maladies et les organismes nuisibles endémiques et émergents touchant les animaux et les végétaux ainsi que les agents qui contaminent l'alimentation et l'eau, sont délétères pour les populations, les animaux, les plantes et l'environnement (cible d de l'ODD 3).

Amélioration en matière de nutrition: défis à relever et possibilités à saisir

- en dépit de progrès, la situation actuelle en matière de **sécurité alimentaire** dans toute la région Europe et Asie centrale est marquée par les effets du triple fardeau de la malnutrition, en particulier par l'accès insuffisant des enfants et des adultes à des aliments sains et accessibles financièrement (cible 1 de l'ODD 2);
- différents pays de la région ont des difficultés à mettre en adéquation leurs politiques et leurs règles **commerciales** nationales avec les normes et les accords internationaux, notamment avec l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (cible b de l'ODD 2; cible 11 de l'ODD 17);
- la réduction et la prévention des **pertes et gaspillages de nourriture** ont été entravées par la faiblesse des infrastructures, un faible niveau d'utilisation de l'innovation, un accès limité aux technologies, un manque d'efficacité dans la distribution des produits alimentaires et le comportement des consommateurs (cible 3 de l'ODD 12);
- des interventions spécifiques peuvent encourager des **changements d'état d'esprit et de comportement** parmi tous les acteurs des systèmes alimentaires et ouvrir la voie aux transformations qui sont souhaitées dans les modèles de production et de consommation de denrées alimentaires ainsi que dans les systèmes agroalimentaires afin de les rendre plus inclusifs et plus équitables (cible 3 de l'ODD 12).

Amélioration en matière d'environnement: défis à relever et possibilités à saisir

- les pays d'Europe et d'Asie centrale sont confrontés à des obstacles institutionnels et techniques qui freinent l'action destinée à surmonter et à réduire les effets du **changement climatique** en raison de moyens d'accès limités aux sources de financement climatique et aux connaissances et capacités insuffisantes en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, de réduction des risques de catastrophe, de préparation et de résilience (cible 4 de l'ODD 2);
- l'établissement de nouvelles **contributions déterminées au niveau national** et leur mise à jour ont permis de revoir les ambitions au cours de ces dernières années dans la lutte contre le changement climatique. En dépit de progrès encourageants accomplis dans la région s'agissant des objectifs de contributions déterminées au niveau national, il est difficile de surmonter les obstacles institutionnels, juridiques, technologiques, financiers et connexes dans de nombreux pays (cible 2 de l'ODD 13);
- la richesse de la **biodiversité et la diversité des écosystèmes** de la région sont menacées par l'évolution de l'utilisation des terres, l'intensification dans les secteurs de l'agriculture, la déforestation, la prolifération des espèces exotiques envahissantes et l'érosion génétique. Dans les pays d'Asie centrale, l'utilisation excessive de ressources en eau et leur niveau limité exercent, sous leur effet conjugué, une pression importante sur les écosystèmes aquatiques (cible 5 de l'ODD 2);
- la **mauvaise gestion des pesticides et des engrais ainsi que des déchets plastiques connexes** constitue un obstacle persistant dans la région qui entraîne la pollution des terres et de l'eau, une perte de biodiversité d'espèces bénéfiques (par exemple les pollinisateurs et les oiseaux) et la prolifération de stocks de pesticide obsolètes. Elle a également des effets préjudiciables

sur la qualité et le coût des denrées alimentaires, qui se traduisent par des retombées sur le système alimentaire, la sécurité alimentaire et la santé humaine dans leur ensemble (cible 4 de l'ODD 12; cible 5 de l'ODD 12).

Amélioration en matière de conditions de vie: défis à relever et possibilités à saisir

- près d'un tiers de la population de la région réside dans une zone rurale. Dans la plupart des pays visés par un programme de la FAO dans la région, la population rurale est la plus pauvre et la plus vulnérable et les tendances démographiques en **milieu rural** sont marquées par des mouvements migratoires importants vers les zones urbaines et vers l'étranger. Cela contribue à accroître les disparités entre les femmes et les hommes et se traduit par un vieillissement de la population rurale dans de nombreux pays (cible a de l'ODD 5);
- la réduction des **disparités entre les femmes et les hommes** reste une priorité pour transformer les systèmes agroalimentaires, réduire la pauvreté touchant les individus et les ménages et renforcer la résilience face aux effets du changement climatique (cible a de l'ODD 5);
- le manque d'efficacité des chaînes d'approvisionnement complique l'accès des franges pauvres et vulnérables de la population des zones urbaines et rurales à **des denrées alimentaires nutritives et variées** (cible 1 de l'ODD 2);
- **les obstacles en matière d'investissement** pour les petits agriculteurs et les acteurs du secteur de la transformation de produits agricoles freinent le développement de chaînes de valeur inclusives et fortement reliées entre elles sur le plan interne, ce qui entrave l'accès aux marchés et l'ouverture de débouchés à valeur ajoutée (cible a de l'ODD 2).

II. Principales priorités régionales en 2022-2023

14. La présente section expose l'approche régionale qui doit permettre à la FAO de concrétiser sa vision et les objectifs mondiaux des Membres, en opérant une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté.

15. La consultation mondiale sur le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, l'examen des défis régionaux, les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail en 2020-2021 (FAO, 2022b) et la consultation informelle des Membres de 2021 ont apporté des éléments à l'appui de la révision des priorités de la région.

16. Compte tenu du cadre d'action global qu'est le Programme 2030 et de la mission et du mandat fondamentaux de la FAO, quatre grandes priorités ont été dégagées concernant les activités de la FAO dans l'ensemble de la région Europe et Asie centrale durant l'exercice 2022-2023 et au-delà:

- articuler des politiques bien conçues, promouvoir l'innovation et le développement du numérique et renforcer les moyens d'existence ruraux en faisant une large place aux petits agriculteurs, aux femmes et aux jeunes;
- transformer les systèmes alimentaires dans la perspective de promouvoir des chaînes de valeur intégrant l'enjeu nutritionnel et une alimentation saine, grâce à l'harmonisation des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments et des politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires, et dans l'optique de faciliter l'approche «Une seule santé»;
- promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et accroître la résilience dans l'agriculture, la foresterie et les autres secteurs fondés sur l'utilisation des terres, notamment en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- combattre l'insécurité alimentaire et faire reculer toutes les formes de malnutrition.

Articuler des politiques bien conçues, promouvoir l'innovation et le développement du numérique et renforcer les moyens d'existence ruraux en faisant une large place aux petits agriculteurs, aux femmes et aux jeunes

17. L'assistance fournie doit être propice à la génération de revenus pour les petits agriculteurs, contribuer à l'émancipation économique des femmes et créer des possibilités d'emploi pour les jeunes, tout en tenant compte des autres vulnérabilités connexes. Elle passe par des solutions numériques et des innovations adaptables fondées sur des technologies inédites, ainsi que par la mise en place de conditions qui facilitent la diffusion des données, des informations et des connaissances et favorisent l'égalité d'accès aux avantages tirés de l'innovation pour les petits agriculteurs. Dans l'assistance apportée, une attention particulière est accordée aux petits agriculteurs et aux exploitations familiales afin d'accroître la compétitivité, d'améliorer l'accès aux ressources naturelles et de renforcer l'accès aux marchés et les moyens d'existence ruraux.

Transformer les systèmes alimentaires dans la perspective de promouvoir des chaînes de valeur intégrant l'enjeu nutritionnel et une alimentation saine, grâce à l'harmonisation des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments et des politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires, et dans l'optique de faciliter l'approche «Une seule santé»

18. L'appui de l'Organisation à l'amélioration de la santé et du fonctionnement des systèmes agroalimentaires et des chaînes de valeur tenant compte de la nutrition se poursuivra dans la région, de même que l'aide accordée pour protéger la santé humaine, animale et végétale et faciliter et rendre sûr le commerce en mettant les normes et les contrôles nationaux en adéquation avec les normes et les obligations internationales sur le plan de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la santé des végétaux. Les autres activités d'appui devront viser à améliorer les échanges commerciaux et les marchés, à développer le cadre des politiques relatives au commerce agroalimentaire et à créer des débouchés contribuant à la diversification et à l'ajout de valeur dans les échanges commerciaux. Conformément aux Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la FAO s'emploie à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes en agissant sur les systèmes alimentaires et en intégrant le lien conceptuel entre production durable, d'une part, et régimes alimentaires sains, sans danger et nutritifs pour tous, d'autre part, dans les années à venir.

Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et accroître la résilience dans l'agriculture, la foresterie et les autres secteurs fondés sur l'utilisation des terres, notamment en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

19. Les activités de la FAO se focaliseront notamment sur une meilleure exécution de sa prochaine stratégie relative au changement climatique au plan régional, en renforçant en particulier les capacités nationales pour ce qui est de gérer les ressources naturelles de manière durable, d'atténuer le changement climatique, de s'adapter à ses effets et de réduire les risques de catastrophe dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. L'appui sera maintenu dans l'accès au financement de l'action climatique, la protection et la restauration de la biodiversité et la promotion d'approches innovantes et intégrées, telles que l'agriculture climato-intelligente, les solutions fondées sur la nature, l'agroécologie et les services écosystémiques. L'accent devra être mis sur l'amélioration de la durabilité environnementale sur le plan de la pollution agrochimique, de la contamination de l'eau et des déchets plastiques agricoles.

Combattre l'insécurité alimentaire et faire reculer toutes les formes de malnutrition

20. La primauté suprême de la sécurité alimentaire et de la nutrition sous-tend le programme de travail et la participation aux partenariats en faveur de l'élimination de toutes les formes de malnutrition et du développement d'un accès équitable à une alimentation saine, nutritive et sans danger pour la santé pour tous. La prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les différents secteurs et les organes décisionnels de haut niveau aux fins d'accroître les investissements, l'orientation des choix des consommateurs vers une alimentation saine et l'incitation des acteurs des filières alimentaires à produire et commercialiser des aliments nutritifs sont des objectifs qui nécessitent une approche globale et une intégration des mesures dans les programmes actuels de la

région, tout en tenant compte de la Décennie d'action pour la réalisation des ODD et en faisant la promotion de l'agenda alimentaire urbain.

A. Approche programmatique dans les domaines prioritaires

21. Afin d'aider la région à agir dans les domaines prioritaires exposés ci-dessus, la FAO continuera à renforcer son dispositif de programmation et ses mécanismes institutionnels de gestion axée sur les résultats, en étoffant et en consolidant l'assistance technique aux Membres selon une approche ciblée et axée sur les résultats visant à améliorer l'exécution et à produire davantage de résultats concrets.

22. L'action de la FAO en Europe et en Asie centrale s'appuiera sur les trois initiatives régionales révisées, qui tiennent compte des principales priorités de la région ainsi que des défis pour 2022-2023 et au-delà:

- autonomiser les petits agriculteurs, les exploitations familiales et les jeunes par une transformation rurale inclusive, le développement du numérique et l'innovation (IR 1);
- transformer les systèmes alimentaires et faciliter l'accès et l'intégration aux marchés (IR 2);
- gérer durablement les ressources naturelles et protéger la biodiversité face à l'évolution du climat (IR 3).

23. La FAO continuera d'exploiter ses trois initiatives régionales en Europe et en Asie centrale en apportant quelques modifications dans les domaines prioritaires, comme précisé ci-dessous, pour orienter ses activités dans la région durant l'exercice biennal 2022-2023.

Initiative régionale 1: Autonomiser les petits agriculteurs, les exploitations familiales et les jeunes par une transformation rurale inclusive, le développement du numérique et l'innovation

24. L'initiative régionale 1 est focalisée sur l'amélioration de la production et l'amélioration des conditions de vie.

25. Dans le cadre de cette initiative régionale, la FAO répondra aux besoins des petits agriculteurs et des exploitants pratiquant l'agriculture familiale, notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans les zones rurales d'Europe et d'Asie centrale, en s'attachant à développer des exploitations familiales compétitives et commerciales par l'intermédiaire de politiques porteuses et de pratiques innovantes pour la production agricole durable ainsi qu'en favorisant une croissance inclusive dans toute la région par l'amélioration des moyens d'existence ruraux et de l'accès aux ressources naturelles. La FAO apportera son appui afin de reconstruire en mieux, en favorisant une plus grande résilience atténuant les répercussions de la guerre en Ukraine dans la région et aidant les pays dans le cadre des évaluations pertinentes. La FAO apporte un appui à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 dans plusieurs pays en mettant en place un processus de dialogue multipartite entre les principaux acteurs nationaux.

26. La FAO s'emploiera à promouvoir davantage les politiques et les pratiques intégrées et innovantes, telles que les pratiques en matière d'agroécologie et d'agriculture biologique, à remédier au manque d'efficacité des structures des exploitations agricoles et à l'abandon des terres, et à appuyer l'adoption de stratégies d'adaptation et d'atténuation visant à réduire la vulnérabilité des petits agriculteurs face aux chocs climatiques et aux autres catastrophes. La promotion de l'accès aux chaînes de valeur et aux financements et la participation aux marchés seront encouragées et davantage favorisées et seront associées à un appui en faveur de services de conseil agricole et de vulgarisation accessibles et fondés sur les besoins, ainsi qu'à un dialogue sur les politiques visant à élargir la protection sociale. À cet égard, il est essentiel de créer un environnement propice à l'utilisation appropriée de technologies numériques et de solutions innovantes destinées à favoriser la compétitivité des exploitants agricoles.

27. La FAO s'attache à favoriser les approches territoriales en matière de développement, notamment le développement communautaire intégré, et à promouvoir un appui aux programmes de

subventions et aux investissements, à renforcer les capacités et à créer un environnement porteur. En favorisant la diversification de l'économie rurale, en contribuant au développement des activités agricoles et non agricoles et en renforçant les chaînes de valeur, la FAO contribue à l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural et à la participation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables des zones rurales dans les activités agricoles, à l'appui du renouvellement générationnel des exploitations familiales.

Domaines prioritaires du Programme	Cibles des ODD	Domaines prioritaires régionaux
AP 1 - Innovation au service d'une production agricole durable	2.3	Promotion de pratiques de production durables et innovantes pour les petits agriculteurs.
AP 4 - Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3	Promotion du renforcement des capacités en faveur du remembrement agricole et de la constitution de réserves foncières. Promotion de bonnes pratiques et renforcement des capacités en matière d'investissements et de subventions pour les petits agriculteurs.
AP 5 - Agriculture numérique	1.4	Renforcement des capacités liées aux solutions novatrices et aux innovations numériques.
AE 1 - Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	13.1, 13.2	Amélioration de la résilience des petits agriculteurs face au changement climatique.
AV 2 - Transformation rurale inclusive	8.3	Promotion d'approches territoriales en matière de développement.

Tableau 1. Liens entre l'initiative régionale 1 et les DPP, les cibles des ODD et les domaines prioritaires

Initiative régionale 2: Transformer les systèmes alimentaires et faciliter l'accès et l'intégration aux marchés

28. L'initiative régionale 2 est focalisée sur l'amélioration de la production et l'amélioration de la nutrition.

29. Dans le cadre de cette initiative régionale, la FAO compte promouvoir une approche globale visant à améliorer, en ne laissant personne de côté, la santé et le fonctionnement des systèmes agroalimentaires, avec un souci d'équilibre entre les besoins nutritionnels des hommes, des femmes et des enfants, d'une part, et l'efficacité économique, le bien-être social et la durabilité environnementale, d'autre part. Elle entend contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires par le développement des marchés et la concordance des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments et des politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires avec les engagements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

30. Grâce à l'analyse et à la diffusion d'éléments factuels, au partage des meilleures pratiques et à la promotion du dialogue, les Membres seront davantage en mesure de formuler des politiques inclusives et efficaces favorisant une alimentation saine, en ne laissant personne de côté. L'initiative régionale 2 tiendra compte des caractéristiques propres à la disponibilité, à l'accessibilité économique, à la consommation et à l'efficacité alimentaires tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Le développement de chaînes de valeur durables passera par un appui à la mise en œuvre de politiques propices à une plus grande efficacité des chaînes d'approvisionnement de produits agroalimentaires et à des progrès sur le plan des résultats nutritionnels et de la durabilité environnementale, tout en veillant à la prévention et à la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture.

31. L'assistance apportée dans la formulation de cadres juridiques en adéquation avec les travaux du Codex Alimentarius, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) contribuera à protéger la santé humaine, animale et végétale. Elle nécessitera un renforcement des moyens consacrés à l'évaluation des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, aux maladies animales et aux organismes nuisibles touchant les végétaux, ainsi que des moyens de surveillance, de prévention et de contrôle des laboratoires dans le cadre de l'approche «Une seule santé». Pour que les entités du secteur privé assument davantage de responsabilités, les moyens des producteurs d'aliments et des exploitants du secteur alimentaire seront renforcés par la promotion de bonnes pratiques.

32. Les échanges commerciaux seront encouragés par un meilleur fonctionnement des marchés, en tirant parti de dialogues sur les politiques dans le cadre du Réseau d'experts du commerce agricole. À cet effet, il sera nécessaire de renforcer les moyens d'action nationaux en ce qui concerne l'accès aux marchés, les mesures de soutien interne, les obstacles techniques aux échanges commerciaux, les mécanismes de règlement des litiges commerciaux, les règlements de l'OMC et les normes du Codex, de la CIPV et de l'OIE. La FAO entend appuyer les responsables politiques et les principales parties prenantes dans les efforts consacrés au développement de chaînes de valeur agroalimentaires durables, à l'élimination des principaux obstacles entravant l'accès aux marchés et à la mise au point de leviers innovants (mécanismes de financement et de gestion des risques, moyens technologiques et dispositions organisationnelles). Elle appuiera notamment les pays de la région dans le cadre de l'Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux «Un pays – un produit prioritaire» et de la promotion de normes de certification durable.

33. La FAO, en coordination et en collaboration avec d'autres entités et organes compétents des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, examinera, dans les limites de son mandat, les conséquences du conflit en Ukraine sur les systèmes agroalimentaires, en particulier ses conséquences pour la sécurité alimentaire, la production agricole et le commerce et les marchés agricoles dans la région, en s'appuyant sur une analyse fondée sur des éléments factuels et sur la formulation de plans d'action pertinents au niveau des pays.

34. Faisant fond sur l'approche globale des pays en faveur du développement de systèmes alimentaires durables et tirant parti de la dynamique du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, la FAO renforcera ses approches stratégiques et programmatiques pour mieux répondre aux besoins aux niveaux des pays et de la région. Dans le cadre des suites données au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, les pays bénéficieront d'un soutien qui leur permettra de recueillir et d'analyser des éléments concrets et des données, de surmonter les principaux obstacles liés aux politiques et d'utiliser des outils et des orientations dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux de transformation des systèmes agroalimentaires. Des éléments factuels régionaux sur la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition seront mis à disposition dans la publication phare annuelle *Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition* et dans la publication intitulée *Overview of Food Security in the Countries of the Economic Cooperation Organization* (Vue d'ensemble de la sécurité alimentaire dans les pays de l'Organisation de coopération économique).

Domaines prioritaires du Programme	Cibles des ODD	Domaines prioritaires régionaux
AP 1 - Innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 2.4	Promotion du développement et de la valeur ajoutée des marchés agroalimentaires. Amélioration des normes sanitaires et phytosanitaires.
AP 3 - Approche «Une seule santé»	3.d	Promotion d'une approche «Une seule santé».
AN 1 - Une alimentation saine pour tous	2.1	Appui en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires. Amélioration de la gouvernance alimentaire et nutritionnelle.
AN 3 - Des aliments salubres pour tous	2.1	Renforcement de la sécurité sanitaire des aliments.
AN 4 - Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	12.3	Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, en focalisant l'action aux niveaux de la vente de détail, de l'hôtellerie-restauration et des consommateurs.
AN 5 - Transparence des marchés et des échanges commerciaux	2.b, 2.c, 17.11	Renforcement des politiques commerciales agroalimentaires et développement des marchés.

Tableau 2. Liens entre l'initiative régionale 2 et les DPP, les cibles des ODD et les domaines prioritaires

Initiative régionale 3: Gérer durablement les ressources naturelles et protéger la biodiversité face à l'évolution du climat (IR 3)

33. L'initiative régionale 3 est focalisée sur l'amélioration de l'environnement et l'amélioration de la production.

34. Dans le cadre de cette initiative régionale, la FAO compte appuyer les Membres dans le renforcement des capacités de gestion durable des ressources naturelles, de protection de la biodiversité, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, ainsi que de réduction des risques de catastrophe, notamment dans l'évaluation des pertes éventuelles touchant l'agriculture et dans l'élaboration de plans d'action visant à atténuer les répercussions. Un appui sera apporté aux processus d'élaboration des politiques visant à lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution agricole dans la région. Grâce au cadre programmatique régional de la FAO, les pays seront également épaulés dans l'accès au financement de l'action climatique, notamment au moyen d'outils et d'une assistance thématique dans l'élaboration d'interventions face aux enjeux intimement liés du changement climatique, de la sécurité alimentaire, des inégalités de genre et de la pauvreté rurale.

35. La FAO facilitera en outre la collecte et la gestion de données et d'informations sur les vulnérabilités liées au climat ainsi que sur les chocs et les catastrophes d'ordre environnemental, qui constitueront une base importante pour la prise de décisions fondées sur des éléments concrets et l'intégration des politiques aux fins d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets ainsi qu'aux fins de gestion des risques de catastrophe.

36. L'Organisation continuera d'encourager l'utilisation d'analyses scientifiques et économiques sur les approches respectueuses de la nature, telles que l'agriculture climato-intelligente, les solutions fondées sur la nature et la gestion durable des terres, ainsi que l'agroécologie visant à améliorer l'intensification durable de la production agricole et à réduire la dépendance aux intrants agricoles, à

intégrer de manière systématique les services écosystémiques et la biodiversité et à mieux faire face aux pénuries d'eau et aux sécheresses.

37. La FAO s'emploiera à promouvoir les variétés végétales et les races locales, à protéger leurs ressources génétiques, à veiller à leur protection à moyen ou long terme pour l'alimentation et l'agriculture et à leur retour en production, ainsi qu'à soutenir les systèmes semenciers nationaux.

38. La FAO recueillera des données, préparera des directives et apportera un appui en faveur de l'élaboration de politiques et du suivi approprié des produits agrochimiques et des plastiques, qui passera notamment par la promotion et le renforcement des capacités en lien avec les accords environnementaux multilatéraux sur les déchets dangereux et la mise en place de systèmes de gestion des déchets contribuant à la qualité de l'eau et du sol.

39. La FAO entend élaborer, dans les limites de son mandat, un plan d'action régional destiné à évaluer les conséquences de la guerre en Ukraine sur les systèmes agroalimentaires et à y faire face, en particulier des plans d'action fondés sur le contexte des pays. À court terme et à leur demande, la FAO soutiendra les pays dans l'analyse des conséquences et l'élaboration de plans dans le cadre du plan d'action régional.

Domaines prioritaires du Programme	Cibles des ODD	Domaines prioritaires régionaux
AP 1 - Innovation au service d'une production agricole durable	2.4, 6.4	Promotion des pratiques relatives à l'agriculture verte et résiliente. Amélioration de la politique de l'eau dans les systèmes agroalimentaires d'Asie centrale.
AE 1 - Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	13.1, 13.2	Promotion de solutions fondées sur la nature pour faire face au changement climatique. Renforcement des politiques de lutte contre le changement climatique.
AE 2 - La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.4, 12.5	Promotion de la bioéconomie et d'une gestion durable des produits agrochimiques.
AE 3 - Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 15.3	Intégration de la diversité biologique. Appui en faveur de la neutralité de la dégradation des terres.
AV 4 - Systèmes agroalimentaires résilients	1.5	Promotion de la réduction des risques de catastrophe et amélioration de la résilience.

Tableau 3. Liens entre l'initiative régionale 3 et les DPP, les cibles des ODD et les domaines prioritaires

B. Accélérateurs et thèmes transversaux

38. S'agissant de progresser plus rapidement sur la voie de la réalisation des ODD, de donner leur ampleur maximale aux efforts déployés à cet égard et de concrétiser les *quatre améliorations*, la FAO inscrira quatre **accélérateurs transversaux** dans toutes les interventions liées à ses programmes, afin d'en accroître les effets, tout en limitant les arbitrages à opérer dans toute la mesure du possible.

- a) Par *technologies* en faveur de systèmes agroalimentaires durables, on entend l'utilisation de la science et de la connaissance pour élaborer des techniques permettant de fournir un produit et/ou un service qui augmente la durabilité des systèmes agroalimentaires. Ces technologies doivent être accessibles à tous et utilisables à un coût abordable, et il convient de tenir compte

des risques éventuels d'augmentation des inégalités, de concentration des marchés et de dégradation des ressources naturelles.

- b) L'*innovation*, expression couvrant les innovations technologiques, sociales, stratégiques, institutionnelles et financières, est une force motrice qui joue un rôle essentiel s'agissant de libérer le monde de la faim et de la malnutrition. On entend par innovation la réalisation de quelque chose de nouveau ou de différent, par exemple une solution nouvelle pour résoudre un vieux problème, une solution éprouvée appliquée à un nouveau problème ou encore une nouvelle solution face à un problème nouveau.
- c) Les produits liés aux *données*, qui contribuent à éclairer la prise de décisions fondées sur des éléments probants, couvrent l'élaboration de méthodes, de normes et de cadres et la collecte, le traitement et la diffusion de données, ainsi que le renforcement des capacités nécessaires à cet effet et les partenariats.
- d) Les *compléments (gouvernance, capital humain et institutions)* sont des volets complémentaires nécessaires à une action collective efficace à toutes les échelles, sachant que si d'importantes avancées technologiques et innovations ont été réalisées au cours de la dernière décennie, de nombreuses parties prenantes continuent néanmoins de ne pas profiter des avantages que celles-ci procurent.

39. Les efforts de promotion des **technologies** numériques et des autres technologies de l'information et de la communication en Europe et en Asie centrale seront axés sur les petits agriculteurs et les services de conseil agricole et de vulgarisation: mise en place de plateformes, renforcement des capacités et création d'un environnement propice. La FAO encourage l'utilisation de moyens techniques, tels que les outils d'identification des animaux, de traçabilité, de certification phytosanitaire électronique et de commerce en ligne, en complément des technologies les mieux adaptées face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Les efforts de coordination seront encore renforcés par l'équipe du Groupe des Nations Unies sur la transformation numérique pour l'Europe et l'Asie centrale (UNECE, 2022a).

40. L'action de la FAO dans la région sera axée sur les **innovations** essentielles à la participation des jeunes dans l'agriculture, à l'accélération du développement de chaînes de valeur alimentaires durables et à l'adoption d'approches et de pratiques durables du producteur au consommateur. La FAO s'emploiera également avant tout à soutenir les solutions innovantes respectueuses de l'environnement, l'utilisation d'outils et d'innovations numériques dans les systèmes agroalimentaires dans le cadre de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.

41. Dans la région, une attention particulière est accordée aux **données** sur les structures et les résultats des exploitations agricoles dans les zones rurales, sur les prix des marchés, les informations sur les marchés, l'alimentation et la nutrition, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi qu'aux effets des catastrophes d'origine climatique sur l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. Un accent particulier sera mis sur les principaux processus liés à la réalisation des ODD sur le plan des politiques et sur le renforcement des capacités nationales de suivi des ODD. La FAO agira en étroite collaboration avec le Groupe régional de coordination sur les données et les statistiques (UNECE, 2022b) dans le cadre de la Plateforme régionale de coopération des Nations Unies.

42. S'agissant des **compléments**, la FAO s'attache à promouvoir le développement local et à améliorer la gouvernance locale dans la région en encourageant les communautés rurales à participer aux processus décisionnels. Elle s'emploie également à renforcer la gouvernance et l'adoption d'approches systémiques fondées sur des systèmes agroalimentaires durables en mettant l'accent sur la transformation des systèmes agroalimentaires et l'amélioration des échanges commerciaux et de l'accès aux marchés, l'objectif final étant une alimentation saine pour tous. De plus, la FAO fait la promotion de dialogues sur les politiques et d'analyses de la gouvernance fondés sur des éléments concrets pour favoriser l'adoption d'innovations respectueuses de l'environnement.

43. Les **thèmes transversaux**, à savoir l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion, sont des questions importantes qui doivent être prises en compte dans l'ensemble des programmes de la FAO

dans le respect du principe consistant à ne laisser personne de côté, qui guide les programmes des Nations Unies, ainsi qu'il ressort du fil conducteur stratégique de la FAO.

44. À l'échelon régional, la FAO poursuivra son action déjà bien intégrée sur l'**égalité des genres** (FAO, 2022e) et sur l'emploi et l'autonomisation des femmes. Compte tenu de la place des questions de genre et des jeunes dans les dialogues sur la transformation des systèmes agroalimentaires, la FAO préconise qu'un rôle leur soit dévolu dans les activités et les débats dans les pays, notamment dans les suites à donner au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. La FAO s'emploie à promouvoir des politiques climatiques tenant compte des questions de genre et à intégrer les perspectives liées aux questions de genre aux fins du développement de pratiques agricoles qui permettent de réduire la charge de travail et de l'amélioration de la résilience.

45. La FAO s'attachera, au titre de ses principales priorités régionales, à favoriser l'autonomisation et l'emploi des **jeunes** dans les zones rurales (FAO, 2022c), en particulier leur bien-être social et économique, en renforçant les moyens à leur disposition dans l'agriculture verte, en leur donnant une plus grande place dans les emplois verts (ILO, 2022) et en les faisant contribuer davantage aux processus de gouvernance et de prise de décisions.

46. La FAO aborde l'**inclusion** sous plusieurs angles: protection sociale tenant compte de la nutrition, résilience face au changement climatique et adaptation à ses effets, exode rural et emploi rural décent. L'Organisation s'attache également à rendre l'environnement plus propice à l'inclusion et à renforcer les moyens dont disposent les groupes marginalisés pour prendre part aux filières agricoles et en tirer profit, qu'il s'agisse des filières de production de produits laitiers, de céréales, de fruits et légumes et de viande ou des filières textiles et de l'artisanat. Elle contribuera à l'inclusion en mettant à profit, entre autres, les efforts visant à mettre en place un mouvement mondial donnant à tous la possibilité d'œuvrer à la restauration des écosystèmes.

47. La FAO a recensé trois principales mesures qui peuvent être adoptées en matière de protection sociale pour faire face à la crise actuelle et à ses retombées dans la région: 1) renforcer les capacités dont dispose le système de protection sociale en Ukraine pour répondre à la crise et refonder les moyens d'existence ruraux/agricoles après la guerre; 2) renforcer les systèmes de protection sociale afin de favoriser l'intégration socioéconomique des réfugiés et des communautés vulnérables dans les pays d'accueil, en coordination avec les acteurs du secteur agricole; 3) apporter une réponse face à la hausse des prix des denrées alimentaires et des engrais dans les pays importateurs nets de produits alimentaires et face à la réduction des transferts de fonds en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Il y a lieu, dans ces interventions, de tenir compte des questions de genre ainsi que de veiller à ce que les personnes âgées et les personnes handicapées aient accès à une aide appropriée.

C. Stratégies et initiatives de la FAO

48. Les priorités de la FAO pour le prochain exercice biennal et au-delà incarnent également l'intérêt renouvelé de l'Organisation pour l'idée de ne laisser personne de côté, la nouvelle Initiative Main dans la main, la promotion des approches novatrices et de la science et des technologies modernes (notamment les solutions numériques et le renforcement des partenariats) et l'adoption d'une démarche axée sur la transformation des systèmes agroalimentaires établissant des liens entre les secteurs, les parties prenantes et les pays dans les domaines de l'utilisation durable des ressources naturelles, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience.

49. L'**Initiative Main dans la main** de la FAO vise à faciliter l'accélération de la transformation des systèmes agroalimentaires et du développement durable du monde rural en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes de ces systèmes par l'analyse et les partenariats. La FAO continuera de faciliter les partenariats et fera appel à des modélisations géospatiales et des techniques analytiques avancées par l'intermédiaire de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, afin de dégager les meilleures solutions sur lesquelles miser pour augmenter les revenus des populations rurales et réduire les inégalités et les vulnérabilités auxquelles celles-ci sont confrontées.

50. La FAO s'attache aussi à mettre les données et les connaissances agricoles à la disposition de toutes les parties prenantes de la région. Mettant à profit la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, la FAO créera un registre en accès libre permanent de plus de 200 pratiques et solutions numériques porteuses de transformation dans l'agriculture en Europe et en Asie centrale. La FAO continuera également à suivre les évolutions dans l'agriculture numérique et à répertorier les pratiques, les produits, les services et les données provenant de la région et à les mettre en accès libre.

51. En septembre 2021, la FAO a officiellement présenté l'*Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux*: «**Un pays – un produit prioritaire**», qui vise à développer des chaînes de valeur durables et respectueuses de l'environnement pour des produits agricoles spéciaux. Les produits agricoles spéciaux sont des produits aux qualités uniques et aux caractéristiques particulières liées au contexte géographique et au patrimoine culturel auxquels ils appartiennent. Ils peuvent apporter une contribution essentielle à la sécurité alimentaire et à une alimentation saine et, ainsi, contribuer à soutenir les moyens d'existence des agriculteurs et participer à la croissance économique, tout en protégeant l'environnement et la biodiversité.

52. Cette action a été lancée dans la région en mars 2022. Un groupe d'organisation régional coordonnera les activités régionales et facilitera l'élaboration de stratégies «Un pays – un produit prioritaire» dans les pays en faisant fond sur l'analyse du potentiel commercial et des avantages comparatifs, qui est réalisée en collaboration avec l'Institut Leibniz pour le développement agricole dans les économies en transition. L'Europe et l'Asie centrale sont bien placées dans les efforts engagés au titre de deux des trois priorités agroécologiques de l'initiative «Un pays – un produit prioritaire», à savoir les zones arides et les terrains montagneux. La FAO concentrera ses efforts sur trois pays pilotes dans la région à compter de mai 2022.

53. L'**Initiative 1 000 villages numériques de la FAO** vise à convertir 1 000 villages des quatre coins du monde en centres d'activités numériques, afin de soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires. Par ailleurs, la FAO travaille à la mise en service de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, qui offre un espace permettant de faciliter le dialogue, l'élaboration de politiques et le renforcement des liens entre l'agriculture et l'économie numérique s'agissant d'aider les pouvoirs publics à accroître les avantages de l'agriculture numérique et à accélérer les progrès en tirant parti des connaissances de leurs pairs, tout en répondant aux préoccupations éventuelles.

54. La FAO apportera un appui à la mise en œuvre de l'Initiative 1 000 villages numériques dans la région en élaborant des directives régionales qui permettront d'élire les villages et les zones rurales à redynamiser par le développement du numérique, en menant des actions de sensibilisation et en faisant la promotion d'approches adaptables. L'Organisation pilotera une approche de jumelage de villages inscrite dans l'Initiative 1 000 villages numériques, qui «vise à associer les villages intelligents/numériques existants à d'autres villages ayant exprimé le souhait de rejoindre l'initiative». De plus, la FAO examinera les solutions envisageables pour bâtir une communauté virtuelle de villages connectés à même d'échanger des connaissances, des technologies et des pratiques à l'appui de progrès et d'une transformation de leurs systèmes alimentaires et agricoles.

55. La FAO a mis en place la **plateforme technique régionale consacrée à l'agriculture verte** (FAO, 2022a), un portail numérique intrarégional et interrégional, facile d'utilisation et libre d'accès, qui permet de partager des informations et apporte un appui aux responsables politiques et autres parties prenantes en facilitant les échanges concernant tous les aspects de l'agriculture verte. Une banque de connaissances sera maintenue, un dialogue régional sera encouragé et de bonnes pratiques seront diffusées auprès des partenaires de développement et des réseaux techniques s'agissant des différents domaines techniques liés à l'agriculture verte.

56. Face à la **guerre en Ukraine**, la FAO apporte, dans les limites de son mandat, une assistance humanitaire, un soutien technique et des conseils en matière de politiques tant dans le pays que dans la région. L'Organisation contribue aux efforts humanitaires déployés par la communauté internationale en faveur des groupes vulnérables touchés par la guerre et joue un rôle de premier plan dans la fourniture d'une assistance technique, de conseils sur les politiques et d'intrants agricoles destinés à contribuer au rétablissement des systèmes agroalimentaires en Ukraine et dans la région.

III. Vers un modèle d'activité redynamisé

57. Pour mettre en adéquation les travaux de l'Organisation avec les priorités régionales et donner corps à ses compétences spécialisées sous la forme d'interventions pluridisciplinaires intégrées et adaptées au contexte régional, infranational et national, les trois initiatives régionales mettent le cadre programmatique et la plateforme à la disposition des acteurs concernés dans la région pour qu'ils puissent agir et contribuer à la réalisation d'objectifs communs dans la région en étudiant des solutions novatrices et efficaces et en facilitant leur mise au point.

58. Pour consolider la gestion axée sur les résultats et accentuer l'orientation programmatique de l'Organisation en Europe et en Asie centrale durant l'exercice 2022-2023, une théorie du changement a été élaborée pour chaque initiative régionale à la suite de l'évaluation présentée à la Conférence régionale pour l'Europe en 2020 (FAO, 2020). La théorie du changement et le programme régional permettent de mieux intégrer les accélérateurs et les thèmes transversaux et donnent également la possibilité de contribuer de manière stratégique aux DPP et d'accélérer la réalisation des ODD pertinents à l'échelon national.

59. Dans le droit fil de la proposition du Directeur général sur la restructuration des bureaux régionaux et dans l'optique de renforcer l'approche programmatique et de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Cadre stratégique et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale et les bureaux de pays ont amélioré leur modèle d'activités, en appliquant le principe d'unité d'action de la FAO. Une plus grande place sera accordée à la sensibilisation, à la communication et à la visibilité. L'état des lieux de la structure des bureaux sous-régionaux en Europe et en Asie centrale devrait être terminé en 2022.

60. À la suite du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le Cadre de programmation par pays (CPP) de la FAO sera pleinement adapté au Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au service du développement durable (UNSDG, 2019), principal instrument de planification et de mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies dans chaque pays. Les Cadres de programmation par pays restent des documents internes de planification et de programmation d'activités dans les pays, qui permettent de tirer parti des avantages comparatifs de la FAO dans la réalisation des résultats du Plan-cadre des Nations Unies ainsi que des ODD à l'échelon national.

61. Compte tenu de la présence limitée du bureau régional dans les pays, les partenariats avec des organisations régionales, des institutions financières internationales, le secteur privé et des organisations de la société civile, le milieu de la recherche et le monde universitaire ont encore une importance remarquable et seront davantage renforcés et soutenus pour contribuer à la réalisation des ODD et à l'efficacité de la mise en œuvre à l'échelon des pays et de la région.

62. La FAO continuera à collaborer et à nouer des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales de développement, l'accent étant mis en particulier sur les partenariats au titre du Groupe tripartite régional «Une seule santé» et de la Coalition thématique des Nations Unies sur les systèmes alimentaires durables (UNECE, 2022c) ainsi que sur le partenariat des Nations Unies face à la crise des réfugiés. Les initiatives régionales s'attacheront à resserrer les liens avec les commissions techniques régionales de la FAO (FAO, 2022d) afin d'élargir davantage les partenariats dans le cadre de leurs travaux normatifs et techniques.

Bibliographie

- FAO.** 2020. *Synthesis of FAO Evaluations 2014-2019 in Europe and Central Asia Region*. Thirty-second Session of the FAO Regional Conference for Europe. Tashkent, Uzbekistan.
- FAO.** 2021a. *Strategic Framework 2022–31*. 40 pp. (also available at <https://www.fao.org/3/ne577en/ne577en.pdf>).
- FAO.** 2021b. *Report of the Conference of FAO*. Forty-second Session of the Conference. Rome, FAO. (also available at <https://www.fao.org/3/ng170en/ng170en.pdf>).
- FAO.** 2022b. *FAO Results in the Region – 2020-2021*. Thirty-third Session of the FAO Regional Conference for Europe. (also available at <https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/erc33/documents/en/>).
- FAO.** 2022c. *FAO support for rural youth in the Europe and Central Asia region*. Thirty-third session of the FAO Regional Conference for Europe. (also available at <https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/erc33/documents/en/>).
- FAO.** 2022a. Green Agriculture Platform. In: *FAO Regional Office for Europe and Central Asia* [online]. <https://www.fao.org/europe/knowledgesharing/greenagricultureplatform/en/>
- FAO.** 2022d. Regional Commissions. In: *FAO Regional Office for Europe and Central Asia* [online]. <https://www.fao.org/europe/commissions/en/>
- FAO.** 2022e. *Advancing gender equality in the region: update on the progress made*. Forty-second Session of the European Commission on Agriculture. Budapest, Hungary.
- ILO.** 2022. Green jobs. In: *ILO Topics* [online]. <https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/lang-en/index.htm>
- UNECE.** 2022a. UN Digital Transformation Group for Europe and Central Asia. In: *UNECE* [online]. <https://unece.org/un-cooperation-unece-region/digital-transformation>
- UNECE.** 2022b. Regional Coordination Group on Data and Statistics. In: *Regional Coordination Group on Data and Statistics* [online]. <https://statswiki.unece.org/display/RCG/Regional+Coordination+Group+on+Data+and+Statistics>
- UNECE.** 2022c. Issue-based Coalition on Sustainable Food Systems | UNECE. In: *UNECE* [online]. <https://unece.org/issue-based-coalition-sustainable-food-systems>
- UNSDG.** 2019. *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework: Internal guidance*. (also available at https://unsdg.un.org/sites/default/files/2019-10/UN-Cooperation-Framework-Internal-Guidance-Final-June-2019_1.pdf).